

AVIS PUBLIC



RÉSOLUTION – PPCMOI 2021-04/C08-02 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le 19 octobre 2022, un certificat de conformité a été délivré par le greffier adjoint de la Ville de Montréal à l'égard de la résolution numéro CA22 13 0251, accordant le projet particulier PPCMOI 2021-04/C08-02 visant à autoriser l'établissement d'une institution d'enseignement de matières académiques dans le bâtiment situé aux 4385-4409, rue Denis-Papin, lot numéro 1 001 615, dans la zone C08-02, adoptée par le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard lors de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2022, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177).

En conséquence, cette résolution est réputée conforme aux objectifs et aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire et est entrée en vigueur le 19 octobre 2022.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de cette résolution à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire.

Montréal, le 25 octobre 2022.

La Secrétaire d'arrondissement
Guylaine Champoux, avocate

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante :
montreal.ca/saint-leonard*